

Montréal, le 7 mai 2020,

M. François Legault
Premier ministre du Québec
Par courriel : site_premier_ministre@mce.gouv.qc.ca

M. Jean Boulet
Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
ministre@mtess.gouv.qc.ca

Objet : Les personnes à l'aide sociale ont aussi besoin d'aide financière

Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Ministre,

Union des consommateurs est un organisme sans but lucratif qui réunit quatorze associations de consommateurs. Sa mission est de promouvoir et de défendre les droits des consommateurs, en prenant en compte de façon particulière les intérêts des ménages à revenu modeste.

En cette 47^e Semaine de la dignité des personnes assistées sociales du Québec, l'occasion est bonne pour joindre de nouveau notre voix aux appels en faveur d'une forme d'aide financière pour cette partie de la population qui vit difficilement la crise actuelle du coronavirus, mais qui, contrairement à d'autres, ne bénéficie d'aucune mesure d'aide financière spéciale à l'heure actuelle.

La force d'un réseau

Nos membres associatifs

ACEF Appalaches – Beauce – Etchemins
ACEF de l'Est de Montréal
ACEF de Laval
ACEF du Grand-Portage

ACEF du Nord de Montréal
ACEF du Sud-Ouest de Montréal
ACEF Estrie
ACEF Lanaudière

ACEF Montérégie-Est
ACEF Rive-Sud de Québec
ACQC
Centre EBO d'Ottawa
CIBES de la Mauricie

7000, avenue du Parc, bureau 201, Montréal (Qc) H3N 1X1

T : 514 521-6820 | Sans frais : 1 888 521-6820 | F : 514 521-0736

info@uniondesconsommateurs.ca | www.uniondesconsommateurs.ca

Ces personnes vivent une situation particulièrement difficile en raison de la COVID : impossibilité de travailler quelques heures par mois depuis la mi-mars (et jusqu'au 4 ou 19 mai, selon les régions, ou à une date encore indéterminée, tout dépendant de la catégorie d'emplois) ; services communautaires (banques alimentaires par exemple) moins disponibles ; spéciaux beaucoup plus rares en épicerie ; frais de livraison pour commandes à l'épicerie (avec un minimum d'achats à faire pour profiter de la livraison) ; recours accru au crédit pour faire face aux obligations financières ; ou coût élevé de ce crédit, etc.

Nous avons appuyé la demande du Collectif pour un Québec sans pauvreté, le 27 mars dernier, à l'effet de bonifier le crédit d'impôt pour solidarité, le temps de la crise, afin d'apporter une aide temporaire significative. Cette demande est restée sans suite de votre part.

Pour vous inciter à l'action, nous désirons par la présente illustrer concrètement ces difficultés vécues actuellement, par des témoignages récoltés dans les dernières semaines auprès de nos diverses associations membres :

En Beauce :

- Une mère raconte que son fils est prestataire de la solidarité sociale. Il occupait un emploi sur un plateau de travail en usine, géré par un organisme communautaire qui a dû fermer ses portes en raison de la COVID. Il était payé 5 \$ par jour et travaillait de 3 à 4 jours par semaine — il subit donc actuellement un manque à gagner de 80-100 \$ par mois. Ce travail lui permettait aussi d'avoir un remboursement de sa passe taxibus (65 \$) qu'il utilise pour plus que le travail (commissions, rendez-vous, etc.).
- Un prestataire, vivant seul, reçoit 690 \$ par mois. Il survivait avec un supplément de 200 \$, en travaillant comme concierge dans un salon funéraire du coin — qui a fermé ses portes. Il n'a donc plus ce revenu supplémentaire pour boucler ses fins de mois.
- Deux adultes recevant 1648 \$/mois et pouvant gagner en temps normal, 300 \$ par mois en travaillant dans une friperie pour la dame et comme accompagnateur pour monsieur. La perte de ce revenu d'appoint est majeure pour ce couple.

Dans Lanaudière :

- Madame est mère monoparentale d'une fille de 7 ans. Elles vivent en milieu rural dans une municipalité de moins de 3000 habitants. Madame est sur le programme de solidarité sociale, car elle a une maladie chronique dégénérative. Sa fille ne pourra retourner à l'école en mai, car ce serait trop dangereux pour la santé de la mère. Elle bénéficie encore d'aide alimentaire livrée à domicile, mais elle remarque qu'il y a moins de viande dans les paniers qu'avant la crise, et qu'elle doit jeter

certaines produits dont l'expiration date de plusieurs années. Aussi, madame doit maintenant faire ses commissions à l'épicerie de sa localité où les prix sont plus élevés, où il y a moins de spéciaux et où des produits sont absents des tablettes. Sa fille ne profite plus des petits déjeuners gratuits à l'école. Concernant sa fille, madame a dû lui acheter du matériel pour qu'elle ne s'ennuie pas. Elle a réussi à acheter de la peinture et du matériel de bricolage, mais les pots de peinture et la colle se vident rapidement. Elle aimerait avoir un ordinateur pour sa fille afin que celle-ci puisse avoir accès aux nombreuses ressources éducatives dont on parle abondamment. Cela serait aussi utile pour qu'elle puisse se divertir, car elles n'ont pas le câble.

À Montréal :

- Une dame à l'aide sociale qui reçoit 1088 \$ par mois faisait le ménage chez une dame âgée. Elle ramassait également les bouteilles vides consignées. Elle ne peut plus faire ni l'un ni l'autre alors son revenu ne peut être bonifié comme c'était le cas auparavant.
- Une dame vulnérable habite à Montréal-Nord, quartier chaud actuellement avec les nombreuses éclosions du virus. Elle voit non loin de son bloc d'autres habitations avec les rubans jaunes autour — habitants infectés, ce qui ajoute un grand stress à chacune de ses sorties. Elle est obligée de se déplacer pour la banque alimentaire (pareil pour les épiceries) et doit faire de longues files d'attente. Elle ne peut pas se permettre de se faire livrer les commandes, car cela lui coûterait trop cher. Donc, elle s'expose à la contagion qu'elle pourrait éviter en ayant plus de ressources financières.

En Estrie :

- Résidente d'un petit village, et ancienne femme de ménage frappée par une longue maladie dont elle a encore des séquelles, madame vit ou plutôt survit, sur l'aide sociale. Elle complète son revenu par du travail d'entretien ménager chez les deux seules clientes qui lui sont restées fidèles. Cela lui rapporte 150 \$ par mois en moyenne, un montant dont elle a absolument besoin pour boucler ses fins de mois toujours difficiles. Le confinement dû à la COVID-19 lui fait perdre ces 150 \$ par mois.

En Montérégie :

- La dame a un diagnostic en santé mentale qui l'empêche de travailler à temps plein. Elle est en mesure de travailler une journée par semaine et complète son

revenu avec l'aide sociale. Elle obtient donc un montant réduit d'aide sociale en raison de ses 400 \$ de revenu par mois. Son employeur ayant dû fermer ses portes, elle a téléphoné à son agente d'aide sociale pour demander à obtenir son montant complet. L'agente lui a demandé une preuve de non-admissibilité à l'assurance-emploi (A-E). La dame n'a pas fait les 5000 \$ la rendant admissible à la Prestation canadienne d'urgence (PCU), ni suffisamment d'heures pour être admissible à l'A-E : elle le sait et en informe son agente. Mais la consigne reste la même : elle doit faire une demande, et prouver qu'elle n'est pas admissible. Elle fait donc la démarche, et obtient un montant de PCU. Elle communique la réponse à son agente d'aide sociale, continue de lui dire qu'elle ne répond pas aux critères et devra donc rembourser cet argent, mais l'agente l'informe que puisqu'elle a obtenu un revenu, elle n'est donc plus admissible à l'aide sociale. Son dossier est fermé et elle perd son carnet médicament. En plus de perdre l'ensemble de ses revenus, la rigidité des démarches l'a mise dans un état de santé encore plus précaire.

- Madame X est reconnue en contrainte à emploi en raison de ses multiples problèmes de santé. Une fois ses comptes fixes payés, il ne lui reste pas beaucoup d'argent pour se nourrir, alors elle utilise les services des cuisines collectives pour se nourrir. Les 30 \$ par mois qu'elle y dépense lui permettent de se faire une trentaine de repas. Depuis le début de la pandémie, la cuisine collective est fermée. Elle a terminé rapidement les plats qu'elle avait et n'a pas pu refaire ses réserves. Avec 30 \$ en épicerie, elle ne réussira pas à se nourrir convenablement.

Ces cas illustrent clairement que, contrairement aux travailleurs et aux entreprises qui perdent des revenus, aucun programme ne vient compenser la perte de revenu des personnes à l'aide sociale, qui sont pourtant parmi les plus pauvres et les plus vulnérables de notre société. Alors que les prestations sont insuffisantes pour assurer un niveau de vie décent en temps normal, nos membres reçoivent quotidiennement des appels similaires de gens à l'aide sociale qui arrivent encore moins qu'avant à joindre les deux bouts en cette période de pandémie.

Il nous apparaît donc primordial que des mesures d'aide soient annoncées à leur intention, dans les plus brefs délais.

Veillez agréer, messieurs, l'expression de nos sentiments distingués,

Élisabeth Gibeau, analyste, politiques sociales et fiscales

Et le comité Politiques sociales et fiscales d'Union des consommateurs :

- Sylvie Bonin, ACEF Estrie
- Dominique Gagnon, ACEF du Nord de Montréal
- Martine Marleau, ACEF de l'Est de Montréal
- Anne Plamondon, ACEF Lanaudière
- Samuel St-Denis-Lisée, ACEF Grand-Portage
- Chantal Lebeau, ACEF Appalaches-Beauce-Etchemins

C.c.

Manon Massé, Québec solidaire

Pascal Bérubé, Parti Québécois

Pierre Arcand, Parti libéral du Québec

Collectif pour un Québec sans pauvreté

Front commun des personnes assistées sociales